

LE CREUSOT

Site Jean-Jaurès

71 - Saône-et-Loire

LES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES



Habitat intergénérationnel modulable, espaces partagés, commerces, services et espaces extérieurs

Nos atouts

Contexte urbain :

Le Creusot fait partie de la Communauté urbaine Creusot Montceau, EPCI composée de 34 communes qui s'articulent principalement autour des deux villescentres, Le Creusot et Montceau. La ville est dotée d'un tissu industriel fort et de pointe (sidérurgie, métallurgie, mécanique, etc.) et est caractérisée par la présence d'entreprises internationales installées sur le territoire.

• Ambition « Action Cœur de Ville » : Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », l'ambition est d'encourager la création de nouvelles formes d'habitat durable et de qualité et de soutenir le développement d'activités commerciales en centre-

- Notre site « Réinventons »

• Le site marque l'entrée du cœur de ville et de son centre commerçant. Situé près du parc de la Couronne et de la place de la Molette, l'îlot est aussi à proximité des équipements universitaires (IUT, bibliothèques, Resto U, logements étudiants) et de diverses activités (écoles, restaurants). Le bâti actuel crée une barrière entre le futur site Technopolitain et la cité de la Molette, et de ce fait nécessite de travailler sur la porosité du quartier.

- Le site Jean-Jaurès se développe en longueur et en trois parties :
- l'ancienne gare routière qui desservait le lycée;
- la barre du lycée dont la structure est vieillissante:
- la cuisine avec salle de restauration du lycée.

Occupation actuelle: Vacant depuis 2018



Localisation

Cœur de ville 72, rue Jean-Jaurès, 71200 Le Creusot

Nombre d'habitants

Référence cadastrale

Caractéristiques du site

MAÎTRISE FONCIÈRE

Complète, propriétaire actuel : Communauté urbaine Creusot-Montceau

SUPERFICIE

Surface parcelle: 9777 m²

PARTENAIRES ENVISAGÉS

Agence d'urbanisme AUSB (Sud Bourgogne) Établissement public foncier du Doubs Communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM)

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Périmètre de protection des Monuments historiques.

POINTS DE VIGILANCE

La commune se positionne en faveur de la démolition de la barre d'immeubles. Présence d'un aléa minier d'effondrement impliquant des restrictions potentielles de hauteur de bâtiment Site avec déclivité